

## Le balisage de secours sur les RAVeL

- Session : 2014-2015
- Année : 2015
- N° : 625 (2014-2015) 1

- **Question écrite du 23/06/2015**

- de KNAEPEN Philippe
- à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Comme Monsieur le Ministre le sait, le balisage est un jalonnement de signes qui permettent de guider un individu sur un parcours prédéfini.

Un chemin balisé peut servir aux habitants d'une région qui recherchent des itinéraires de promenades à parcourir en famille ; aux touristes qui peuvent découvrir une région à leur guise, en dehors des circuits traditionnels ; aux sportifs qui trouveront des circuits de longueurs et de difficultés variables ...

La signalisation directionnelle sur le RAVeL est actuellement un outil de promotion pour ceux qui le rencontreraient par hasard (par exemple pour l'automobiliste qui croise le RAVeL, pour le randonneur en villégiature dans une région pourvue d'un RAVeL, etc.) ; une aide pour ceux qui, venant de l'extérieur, souhaitent le trouver sans trop de recherches ; un élément du réseau cyclable wallon ; un outil d'encouragement au tourisme diffus (loisirs d'un jour ou voyage à vélo, comme l'ont encouragé, parfois avec des budgets importants, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, le Danemark, le Royaume-Uni, etc.), mais malheureusement en aucun cas aujourd'hui, un balisage destiné à l'intervention des services de secours ...

En effet, aujourd'hui, un blessé ou un accompagnant d'un blessé qui doit signaler sa position sur un réseau RAVeL a toutes les peines du monde, car celui-ci n'est pas borné comme peut l'être le réseau autoroutier par exemple.

Les témoins d'un accident ont souvent du mal à situer le lieu d'intervention. Avec la mise en place d'un balisage-secours, les secours pourraient intervenir plus directement et plus rapidement. Lorsque les services de secours recevraient un appel, ils pourraient très exactement indiquer aux ambulances le lieu où se rendre. On gagnerait des précieuses minutes !

Monsieur le Ministre pourrait-il me dire si une telle réflexion a déjà eu lieu dans ses services ?

A-t-il déjà pensé à réaliser un bornage kilométrique afin de faciliter la localisation sur ce réseau ?

A-t-il déjà eu connaissance de cas où les services de secours ont peiné à trouver l'endroit précis d'un accident sur un RAVeL ?

- **Réponse du 10/07/2015**

- de PREVOT Maxime

Dernièrement, un malheureux accident s'est produit sur le RAVeL dans la région d'Estinnes et il

m'est revenu en effet que les services de secours avaient rencontré des difficultés pour localiser la victime. Cette situation est heureusement peu courante et n'est pas propre au RAVeL, mais commune à toutes les voies de communication en milieu rural ou forestier. Ainsi les promeneurs ou cyclistes sont souvent bien en peine de nommer les chemins de remembrement ou sentiers forestiers qu'ils empruntent.

Cela étant, concernant le RAVeL j'ai demandé à mon administration de réfléchir à la question.

Par le passé, certaines sections du RAVeL établies sur les anciennes lignes de chemin de fer ont été équipées de bornes kilométriques. Ces bornes en béton ou en bois étaient identiques à celles de la SNCB et avaient été positionnées au même endroit qu'à l'époque de l'exploitation ferroviaire. L'objectif premier était patrimonial. Cependant, le coût de cet équipement et le vandalisme dont il a fait l'objet ont amené à ne plus reproduire l'expérience.

Dernièrement, les services de secours des Cantons de l'Est et de la région de Bastogne ont sollicité mon administration en vue de réimplanter les bornes kilométriques le long de certaines sections du RAVeL afin de faciliter la localisation d'éventuelles victimes d'un accident. Pour répondre à leur attente, un modèle de panneau a été confectionné. Dans un souci d'uniformité, il est semblable à celui qui a été posé par les partenaires allemands le long du RAVeL de la Vennbahn sur leur territoire. Il comprend le numéro de borne kilométrique, correspondant à celui de l'ancienne ligne SNCB, le numéro de la ligne RAVeL, le logo d'un téléphone, le numéro 112, le logo des services de secours et la mention « Appel d'urgence » écrite en 4 langues.

Dans le cadre de deux opérations pilotes qui vont être menées dans les mois qui viennent, ces panneaux vont être implantés sur les lignes 163 entre Gouvy et Bastogne, 613 entre Bourcy et Houffalize et la Vennbahn dans les Cantons de l'Est. Une fois implantées, ces bornes kilométriques pourront être reportées sur carte par les services d'urgence en vue de faciliter la localisation des témoins d'un accident.

Après une période d'essai, il sera demandé aux services d'urgence de fournir un retour d'expérience sur l'intérêt de la mise en place de ces panneaux de bornage kilométrique. La généralisation sera envisagée après ce retour d'expérience.